

## Fiche de poste

### Un chargé ou une chargée de mission du Service de l'École Inclusive (SEI)

#### **Cadre et implantation :**

*Référence : Circulaire n° 2019-088 du 5 juin 2019*

Un chargé ou une chargée de mission exerce ses fonctions sous l'autorité de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré et de l'ASH, et, de la secrétaire générale, coordonnatrice départementale du service de l'école inclusive, **sur tout le département.**

#### **Conditions requises :**

Il s'agit d'un poste d'enseignant référent réservé aux titulaires du CAPPEI.

Toutefois, il pourra être occupé à titre provisoire par un candidat préparant le CAPPEI dans la limite d'un an renouvelable une fois sur demande de l'agent et après accord de l'IA-DASEN.

#### **Missions :**

Les fonctions du chargé ou de la chargée de mission s'organisent principalement autour de quatre pôles :

- **Coordination et animation :**
  - Développer le lien entre le PIAL, l'établissement, la circonscription et le chargé ou la chargée de mission de la scolarisation des élèves en situation de handicap afin de planifier au mieux les interventions des AESH ;
  - Aider à la sensibilisation des membres de la communauté éducative aux enjeux de l'école inclusive, être personne ressource ;
  - Veiller à la cohérence de la mise en œuvre des accompagnements au niveau départemental ;
  - Réceptionner les décisions de la CDAPH et mettre en place sans attendre l'accompagnement en recomposant si nécessaire les moyens alloués, en lien avec le pilote et le coordonnateur in situ du PIAL ;
  - Participer aux réunions du Service de l'École Inclusive (SEI) ;
  - Participer aux réunions d'équipe ASH, sous l'impulsion de l'IEN ASH ;
  - Participer aux groupes techniques des Enseignants Référents ;
  - Participer aux Équipes de Suivi de Scolarisation, si nécessaire.
  
- **Formation :**
  - Élaborer et animer la formation d'adaptation à l'emploi des AESH ;
  - Élaborer et animer la formation continue des AESH ;
  - Élaborer et animer des formations conjointes enseignants/AESH ;
  - Former et accompagner des équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
  - Participer aux formations ASH (néo-ASH, directeurs, CAPPEI, ...) ;
  - Élaborer et diffuser des outils à destination des AESH en lien avec différents partenaires ;
  - Identifier et mettre en place des formations conjointes d'initiative locale (FIL) répondant aux besoins spécifiques des établissements ;
  - Organiser le tutorat des AESH référents et animer leurs travaux.

- Gestion et suivi :
  - Garantir l'équation « attribution d'un AESH en fonction d'une notification à jour pour l'élève » ;
  - Accompagner les AESH dans leurs activités professionnelles et animer les réunions organisées à leur intention. Interlocuteur privilégié des AESH, il fait le lien avec le PIAL, les chefs d'établissement, les enseignants référents, les inspecteurs de l'Éducation nationale et le Service de l'École Inclusive ;
  - Participer au recrutement des AESH et à la constitution de leur bilan de compétences en lien avec l'IEN ASH et le SEI ;
  - Participer aux entretiens professionnels et rédiger les comptes rendus ;
  - Constituer et tenir à jour en lien avec le SEI, un tableau de suivi des AESH.
- Évaluation :
  - Identifier des indicateurs ou des axes d'observations permettant de suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps ;
  - Réaliser un diagnostic semestriel du dispositif : points forts, points faibles, afin de définir les évolutions à mener, en lien avec l'IEN ASH et le SEI.

### **Compétences pour occuper le poste :**

- **Savoirs professionnels**
  - Compétence de médiateur permettant de développer le travail en équipe ;
  - Connaissance de l'institution
  - Connaissance du cadre réglementaire de l'ASH
  - Connaissances des politiques de l'inclusion
- **Savoir faire**
  - rigueur, sens de l'organisation ;
  - Capacité à travailler en équipe
  - Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableurs, base de données...)
- **Savoir être**
  - Capacités relationnelles et d'écoute ;
  - Sens aigu de la discrétion, de la confidentialité et de la loyauté ;
  - Disponibilité ; rigueur.

### **Caractéristiques :**

Le temps de travail du chargé ou de la chargée de mission dépasse le cadre des horaires de la classe. Celui-ci, celle-ci, participe à des réunions de concertation ou à des formations (se déroulant le soir et/ou le mercredi, et deux jours aux vacances de novembre, d'hiver et de printemps (soit 6 jours)).

Un chargé ou une chargée de mission est amené(e) à se déplacer avec son véhicule personnel avec un ordre de mission permanent.

Un rapport d'activité annuel sera remis à l'IEN adjoint à l'IA-DASEN chargé de l'ASH, ainsi qu'à la secrétaire générale, coordonnatrice départementale du SEI.

### **Contacts pour information :**

Eric Gien, ADASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré et de l'ASH :

[ien58ash@ac-dijon.fr](mailto:ien58ash@ac-dijon.fr) 03.86.71.70.28

Nathalie Girard-Blanc, secrétaire générale :

[Sg-ia58@ac-dijon.fr](mailto:Sg-ia58@ac-dijon.fr) 03.86.71.70.21

Barbara Casorla, enseignante référente (SEI-PIAL) :

[pial58-1@ac-dijon.fr](mailto:pial58-1@ac-dijon.fr) 03.86.71.70.23

### **Pour postuler :**

Envoyer pour le 18 mars 2022 (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique à l'adresse suivante : [adj.ien58@ac-dijon.fr](mailto:adj.ien58@ac-dijon.fr)